

Image not found or type unknown



construction d'un mur surprise

Par **carole21**, le **24/10/2011** à **19:42**

bonjour,

nous sommes en cours d'acquisition d'une maison, et juste avant la vente nous avons constaté qu'à la place d'une haie, le voisin a construit un mur d'environ 2m de haut. il n'a pas consulté l'actuel propriétaire pour cette construction et nous a laissé un mur en parpaing brut avec les résidus de construction (mortier qui a coulé en bas du mur dans les fleurs...). quel est la hauteur maximum autorisée pour un mur mitoyen?? pouvons nous avoir un recours par rapport à cette construction?

merci d'avance pour vos réponses